



ESSENTIAL SHAMPOO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 20/08/2015

Date de révision:

Version: 1.1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : ESSENTIAL SHAMPOO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Automobile produits de soins.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Turtle Wax Europe Limited
4th Floor Alaska House, Atlantic Park, Dunnings Bridge Road
Liverpool, L30 4AB - United Kingdom
T +44 151 530 4740
MSDS@turtlewaxeurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 151 530 4740
Les heures de bureau seulement 08:30 - 17:00

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique/België	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Composants dangereux : Diethanolamine, Sodium; alkyl C10-18; ether sulfate, dodecylbenzenesulphonic acid, compound with 2-aminoethanol
Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Provoque des lésions oculaires graves.

Autres dangers qui n'entraînent pas la : Aucun(es) dans des conditions normales.

ESSENTIAL SHAMPOO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

classification

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
dodecylbenzenesulphonic acid, compound with 2-aminoethanol	(n° CAS) 26836-07-7	1 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Diethanolamine	(n° CAS) 111-42-2 (Numéro CE) 203-868-0 (Numéro index) 603-071-00-1 (N° REACH) 01-2119488930-28	1 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Sodium; alkyl C10-18; ether sulfate	(n° CAS) 102783-14-2	1 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases H: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Aucune en utilisation normale.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Le produit n'est pas inflammable.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Reactivité en cas d'incendie : Non connu(e).
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Non applicable.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter des lunettes de sécurité à protection latérale pour éviter toute lésion par des particules volantes et/ou par un quelconque contact du produit avec les yeux.
- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec les yeux. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées.

ESSENTIAL SHAMPOO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Lunettes de sécurité. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Éviter le contact avec les yeux.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.
- Autres informations : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec les yeux.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver dans l'emballage d'origine.
- Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Automobile produits de soins.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Équipement de protection individuelle : En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection.
- Protection des mains : Gants de protection
- Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié
- Protection des voies respiratoires : Non requise dans les conditions d'emploi normales



- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Couleur : Vert.
- Odeur : caractéristique.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : 8.2 - 8.8
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

ESSENTIAL SHAMPOO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1 - 1.02
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 3 - 15 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Liquides comburants Non applicable.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction : 1.347 - 1.349

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non-réactif dans des conditions normales d'utilisation, le stockage et le transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Acides. Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Diethanolamine (111-42-2)	
DL50 orale	710 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	12200 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 8.2 - 8.8
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 8.2 - 8.8
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
ESSENTIAL SHAMPOO	
Viscosité, cinématique	3 - 15 mm ² /s

ESSENTIAL SHAMPOO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
- Ecologie - eau : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Diethanolamine (111-42-2)	
CL50 poisson 1	1460 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	55 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	75 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

ESSENTIAL SHAMPOO	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ESSENTIAL SHAMPOO	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Diethanolamine (111-42-2)	
Log Pow	-1.71

12.4. Mobilité dans le sol

ESSENTIAL SHAMPOO	
Ecologie - sol	Non établi.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

- Autres effets néfastes : Aucun connu.
- Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
- Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu / récipient conformément aux instructions de tri de collecteur agréé.
- Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer le contenu/récipient dans une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
- Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
- Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
- Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
- Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

- Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

- Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

- Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

ESSENTIAL SHAMPOO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non
Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants:

Composant	n° CAS	%
AQUA	7732-18-5	>=10%
dodecylbenzenesulphonic acid, compound with 2-aminoethanol	26836-07-7	1 - 10%
DIETHANOLAMINE	111-42-2	1 - 10%
Sodium; alkyl C10-18; ether sulfate	102783-14-2	1 - 10%
TENACID YELLOW 2G		<0.1%
ACRYLIC STYRENE COPOLYMER		<0.1%
C13-15 ALCOHOL ETHOXYLATE 6-10EO	68131-39-5	<0.1%
SODIUM HYDROXIDE	1310-73-2	<0.1%
CI Acid Blue 9	3488-45-9	<0.1%
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL	18479-58-8	<0.1%
Pyrithione Zinc	13463-41-7	<0.1%
2-methylisothiazol-3(2H)-one	2682-20-4	<0.1%
Benzyl Sallcylate	118-58-1	<0.1%
BENZISOTHIAZOLINONE	2634-33-5	<0.1%
(L) LIMONENE	5989-27-5	<0.1%
LINALYL ACETATE	115-95-7	<0.1%

ESSENTIAL SHAMPOO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Octahydro-2;3;8;8-tetramethyl-2-acetonaphthone	54464-57-2	<0.1%
HEXAMETHYLINDANOPYRAN	1222-05-5	<0.1%
ISOAMYL ALLYLGLYCOLATE	67634-00-8	<0.1%
4-TERTIARY-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE	32210-23-4	<0.1%
Isoamyl salicylate	87-20-7	<0.1%
Camphor	76-22-2	<0.1%
Geranyl Acetate	105-87-3	<0.1%
Methyl beta-naphthyl ketone (2-Acetonaphthone)	93-08-3	<0.1%
cls-3-Hexenyl salicylate	65405-77-8	<0.1%
dodecanal	112-54-9	<0.1%
CAMPHENE	79-92-5	<0.1%
(+/-)-trans-3;3-diméthyl-5-(2;2;3-triméthylcyclopent-3-en-1-yl)-pent-4-en-2-ol	107898-54-4	<0.1%
ALPHA CEDRENE	469-61-4	<0.1%

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface anioniques	<5%
BENZISOTHIAZOLINONE	
Parfum	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

SDS EU TURTLEWAX

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit